



L'idée de l'Europe au travers des projets d'Europe

Mémoire de géopolitique

du Commandant Eric BOMETON

Dans le cadre de l'étude dirigée «Europe de défense»

Directeur : Professeur André Brigot

De l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Avril 2001

Fiche de présentation du mémoire de géopolitique du CDT BOMETON

1. L'idée de l'Europe au travers des projets d'Europe GBOMETOE0204
2. Commandant BOMETON Eric (France)
3. 02/04/2001
4. Division B
5. Mémoire de géopolitique
6. Ce mémoire vise à démontrer que le projet actuel de l'union européenne n'est pas une idée nouvelle. Nombre de plans et de projets intellectuels visant à organiser l'Europe depuis des siècles ont été ignorés des contemporains mais ces écrits peuvent être considérés comme précurseurs à la construction de l'après guerre.

Il ne sera donc question ici que de l'histoire des projets d'Europe. Elle chemine à travers les siècles, associée aux impératifs de pacification des relations internationales. Les idées de projet d'Europe ont évolué passant d'une royauté européenne à un fédéralisme entre les nations.

L'IDEE D'EUROPE AU TRAVERS DES PROJETS D'EUROPE

Sommaire

Préambule

La genèse de l'Europe

Introduction

Partie I : un système d'arbitrage

Les fondations de l'Europe

L'Europe : instrument de réunification de la chrétienté

L'Europe : instrument de l'équilibre économique

Partie II : l'Europe entre guerre et paix

L'Europe : instrument pacifiste

Les projets napoléoniens

L'Europe : instrument de conquête

L'échec d'une communauté européenne

L'idée de l'Empire universel

Partie III : L'Europe des peuples

L'émancipation des peuples

L'Europe : instrument d'émancipation

Le temps des réalités économiques au XIX^e

Le mouvement Paneuropéen
l'Europe : instrument de paix
Conclusion

L'IDEE D'EUROPE AU TRAVERS DES PROJETS D'EUROPE

Table des matières

	page
Préambule	6
La genèse de l'Europe	6
Une héroïne mythologique	6
L'héritage antique	7
De la chrétienté à l'Europe	7
Introduction	9
Partie I : un système d'arbitrage	
1.2 Les fondations de l'Europe	10
1.21 L'Europe : instrument de réunification de la chrétienté	10
Traité de politique de la récupération des terres saintes	10
Traité d'alliance et confédération	11
1.22 L'Europe : instrument de l'équilibre économique	13
Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale	13
Le grand Desseyn	14
Partie II : l'Europe entre guerre et paix	
2.1 L'Europe : instrument pacifiste	14
Projet de paix perpétuelle	14
Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe	15
Pour la paix perpétuelle	16
De la réorganisation de la société européenne	17
2.2 Les projets napoléoniens	19
2.21 L'Europe : instrument de conquête	19
2.22 L'Echec d'une communauté européenne	20
2.23 L'idée de l'Empire universel	20
Partie III : l'Europe des peuples	
3.1 L'émancipation des peuples	22
3.11 L'Europe : instrument d'émancipation	22
Metternich-Winneburg	22
Giuseppe Mazzini	23
3.12 Le temps des réalités économiques au XIX ^e	23
Après la guerre de 1870	23
3.13 Le mouvement paneuropéen	24
Pan Europa	24
Aristide Briand	27
3.2 L'Europe : instrument de paix	29

Jean Monnet	29
L'Europe sous la résistance	29
Conclusion	31

Préambule

La genèse de l'Europe

1. Une héroïne mythologique

L'histoire est contée par Moschos et il évoque cette fille du Roi Agéonor qui jouait sur la plage de Sidon. Zeus, prenant la forme d'un taureau blanc, vient sagement se coucher à ses pieds." Il s'arrêta en face de l'irréprochable Europé. Elle le caressait, essayait doucement de ses mains l'écume qui lui tombait, abondante de la bouche ; et au taureau elle donna un baiser. Elle dit alors, au milieu des vierges aux longues tresses ; « Venez, chères compagnes, compagnes de mon âge ; asseyons-nous sur ce taureau, pour notre divertissement.

Elle dit, et elle s'assit sur le dos du taureau, souriante ; et les autres jeunes filles allaient en faire autant ; mais il se releva d'un bond, enlevant celle qu'il voulait. Le taureau parvint au rivage et poursuivit sa course, comme un dauphin, marchant sans mouiller ses sabots sur la vaste étendue des vagues ».

De ces amours divins devaient naître Minos, Sarpédon et Rhadamanthe, ces Rois dont la sagesse et la justice étaient si manifestes qu'ils devinrent après leurs règnes terrestres les juges des enfers.

Mais on connaît moins la suite de ce rapt. Son père donna l'ordre à ses cinq fils de partir à la quête de leur sœur enlevée. Chacun fit voile dans des directions différentes. L'un fonda Carthage, d'autres découvrirent les rives du continent de l'Espagne au Caucase. Le plus célèbre Cadmus, désespérant de trouver sa sœur alla demander à l'oracle de Delphes : « Où est Europe » ? « Tu ne la trouveras pas, lui répondit la pythie. Suis plutôt une vache et pousse-la devant toi sans lui laisser de répit : là où elle tombera d'épuisement, bâtis une ville ! » Ainsi Cadmus fonda Thèbes.

Le cadre européen est ainsi posé et cette déesse préside à la naissance de la première civilisation crétoise ; c'est la mère de la justice, de la sagesse et du droit. Elle a donné son nom à une entité, à un espace géographique dont la cohérence doit être justifiée par un récit originel.

2. L'héritage antique

Le concept de l'Europe s'est formé par opposition à quelque chose d'existant n'étant pas l'Europe. Hippocrate au V^{ème} siècle avant J.C., bien connu pour sa pensée sur la médecine a eu l'idée de comparer les peuples entre eux et principalement les Européens aux Asiatiques. « Je veux maintenant comparer l'Asie à l'Europe et je montrerai combien ces deux contrées sont différentes l'une de l'autre en toute chose et que les habitants de l'une ne ressemblent en rien à ceux de l'autre ».

Ainsi intervient pour la première fois, la première opposition entre l'Europe et quelque chose qui n'est pas l'Europe (Asie). Mais c'est à l'époque d'Alexandre le Grand que se forme le sentiment d'une Europe opposée à l'Asie par ses mœurs, et plus encore, par son organisation politique. L'idée d'Europe représente l'esprit de «liberté» et l'idée d'Asie, l'esclavage. Certes, cette Europe est encore très limitée du point de vue géographique. Souvent, elle ne recouvre que la Grèce et même lorsqu'elle embrasse une plus large étendue, on peut dire que ses contours demeurent très imprécis. Au sens moral et politique, le terme «Europe», s'applique tout au plus aux peuples et aux régions constamment liés au monde grec, nourris de culture grecque, donc à l'Italie ainsi qu'aux côtes méditerranéennes de la Gaule et de l'Espagne.

3. De la chrétienté à l'Europe

A partir du XIII^e siècle, c'est avec le déclin de la *Républicana Christiana* et la perte de tous ses prolongements d'outre mer que l'idée d'une restauration de l'unité surgit chez les intellectuels. Ainsi dès le XIV^e siècle, il y a une très grande identité entre la chrétienté et l'Europe. Au XV^e siècle, l'Europe et la chrétienté avaient fusionné par force.

Une première ébauche de l'Europe se dessine sur un double fondement : la composante communautaire de la chrétienté, modelée par la religion et la culture, et la composante des divers royaumes fondés sur des traditions. C'est la préfiguration

de l'Europe des nations, car l'Europe montre que l'unité peut être faite de la diversité des nations.

Introduction

L'inventaire des projets d'Europe est un préalable utile et éclairant à l'histoire de la construction européenne. Nombre de plans et de projets intellectuels visant à organiser l'Europe depuis des siècles ont été ignorés des contemporains mais ces écrits peuvent néanmoins être considérés comme précurseurs à la construction de l'après guerre. Tout d'abord, parce que les militants européens se sont référés à ceux-ci pour y chercher sinon des modèles théoriques, du moins des solutions pratiques. Ensuite, parce que si ces mêmes hommes ont exhumé des constructions intellectuelles parfois oubliées, c'était avec l'objectif d'imposer l'idée que l'unification de l'Europe s'enracinait dans le plus lointain passé et que leur action s'inscrivait donc dans le sens de l'histoire.

Ainsi si l'Europe adopte la monnaie unique le 1^{er} janvier 2002, l'idée n'est pas nouvelle. Déjà en 1623, Aymeric Crucé proposait une monnaie unique dans un système de libre échange. Dès 1627 Sully dans son ouvrage «le grand Desseyn », proposait une Europe de la défense avec une armée forte de 270 000 hommes, placée sous un commandement commun, financée par l'ensemble des membres de la communauté et permettant de mener à bien des missions de police européenne. Nous pouvons répéter les exemples. Notre Europe a ses bases dans l'Histoire de nos peuples.

Il ne sera donc question ici que de l'histoire des projets d'Europe. Elle chemine à travers les siècles, associée aux impératifs de pacification des relations internationales, qu'il s'agisse d'arbitrer l'ambition des Princes ou de faciliter, au XIX^e siècle, l'émancipation des peuples. Les idées de projet d'Europe ont évolué passant d'une royauté européenne à un fédéralisme entre les nations.

Partie I : un système d'arbitrage

Les fondations de l'Europe

1. L'Europe : instrument de réunification de la chrétienté

Si l'on entend par Europe une unité de culture ou une unité politique, on peut fixer l'origine de l'Europe à l'époque Carolingienne. Les intellectuels médiévaux sont préoccupés par la volonté de stabiliser dans un ordre pacifique l'Occident chrétien. Ils le font en explorant deux voies d'accomplissements possibles : le gouvernement commun et le système d'arbitrage.

La première solution a comme modèle Charlemagne et préconise la nécessité d'un seul Empire. Charlemagne, n'est pas un «roi de France », ni un Roi d'Allemagne. Il est Roi des Francs. D'ailleurs le pont de Mayence n'est-il pas construit «avec le concours de toute l'Europe ». Cet empire à certains égards ébaucha l'idée d'une Europe politique et culturelle mais l'un des mérites de Charlemagne est de refuser l'assujettissement du pouvoir politique au pouvoir religieux.

La seconde solution a été inventoriée de manière croissante par des penseurs dont on peut retenir deux noms, tant leurs projets présentent de cohérence interne : Pierre Dubois et le Roi de Bohême Georges Podiébard.

- Traité de politique de la récupération des terres Saintes – 1306

Ancien élève de Thomas d'Aquin, Pierre Dubois s'exprime en anti-papiste et s'oppose au pouvoir politique de la papauté sur le royaume de France tout en s'inquiétant des fractures de la chrétienté dont il dénonce la source dans l'hégémonie pontificale.

Sous l'inévitable motif de combattre les infidèles et de récupérer le tombeau du Christ au profit de la seule terre chrétienne, il expose bien d'autres idées sur une nouvelle et indispensable organisation politique et sociale de l'Europe. Il écrit en 1306, «le Traité de politique de la récupération des terres Saintes »

Pierre Dubois vise à affranchir les princes de la tutelle des papes comme du Saint empire Romain Germanique tout en évitant les conflits entre principautés souveraines désormais égales.

L'Europe doit donc être une république contractuelle très chrétienne. Elle serait dirigée par un concile des princes flanqué d'une cour d'arbitrage, composée de trois laïcs prudents et de trois sages ecclésiastiques soit six incorruptibles qui arbitreraient les différends.

Elle posséderait un pouvoir de sanction telle la mise hors pacte de la principauté récalcitrante qui serait accompagné de mesures réalistes comme un «embargo» sur les importations vivrières ou la déportation du souverain et de ses proches en Terre Sainte où ils pourront exercer à l'aise leurs vertus belliqueuses enfin pour la bonne cause.

A cette position politiquement avancée s'ajoute toute une série de propositions impliquant un changement culturel en Europe comme favoriser l'éducation des femmes, enseigner les langues vivantes, réformer les couvents, réformer les procédures judiciaires.

- Traité d'alliance et confédération -1460

Toujours sous le prétexte de mieux organiser la lutte contre les infidèles, le jeune roi de Bohême propose un projet d'alliance politique doublé d'un plan de fédération européenne.

Ce projet, écrit en 1460 – 1462 est personnalisé à l'intention de chacun des contractants potentiels (Bourgogne, Venise, Pologne, Hongrie, Bavière). Ainsi pour Louis XI, s'agit-il du «traité d'alliance et confédération entre le Roi Louis XI, Georges de Bohême, et la seigneurie de Venise pour résister aux Turcs».

Le projet repose sur le principe de non-agression.

Art 1 : En premier lieu, sur l'honneur de la foi catholique et sur notre parole de Roi et de prince nous faisons déclaration et promesse de montrer et d'observer l'un envers l'autre de cette heure et de ce jour, pure, véritable, et sincère fraternité, de ne pas recourir aux armes l'un contre l'autre.

Art 2 : Nous promettons qu'aucun de nous n'apportera aide ou conseil, ni ne complotera contre la personne d'un autre parmi nous et que ni nous-même ni

par l'intermédiaire d'un autre ne machinerons aucun complot, ni ne complotera contre la personne d'un parmi nous.

Mais il repose aussi sur le principe de l'entraide

ART 3 : Nous garantissons, comme ci-dessus dit, que si l'un ou plusieurs des sujets de l'un d'entre nous commet ou commettent dévastations, pillages, rapines, incendies ou toutes sortes de méfaits dans les royaumes principautés ou terres de l'un de nous, la paix et l'union n'en seront ni troublées ni rompues, mais que les malfaiteurs seront amenés à réparer les dommages. S'il est impossible d'obtenir satisfaction à l'amiable, ils seront traduits en justice par celui dans la juridiction duquel les coupables ont leur résidence ou sur le territoire duquel le crime a été commis.

Art 4 : S'il arrivait que quelqu'un ou quelques-uns ne faisant pas partie de notre convention, charité et fraternité, fit la guerre à l'un d'entre nous, notre Assemblée enverra à frais communs et solennellement, en vue d'aplanir le différend et de ménager la paix, une délégation qui devra se transporter au plus vite en vue de faire tout effort et diligence pour ramener paix et concorde entre les adversaires. Si l'assaillant faisant défaut en justice, paix et union ne peuvent pas être rétablies par l'un des moyens susdits, nous tous sans exception, en application d'une décision unanime, viendrons au secours de notre allié, en lui attribuant le produit de dîmes provenant de nos royaumes ainsi que de la part des revenus, bénéfiques et gains calculés proportionnellement par nos sujets à l'entretien de leur maison et ménage pendant 3 jours par an.

Organes communs et règles communes

Le projet prévoit :

- Une assemblée ou diète, composée d'ambassadeurs votant à la majorité simple (chaque principauté ayant une voix) et dont le siège serait tout d'abord à Bale puis changerait tous les cinq ans.
- Une cour de justice ou consistoire ; dont les membres et la composition sont décidés par l'assemblée européenne et siégeant dans la même ville.
- Un code de procédure et de sanction d'arbitrage.
- Un budget commun et un corps de fonctionnaires. Ce budget serait régulièrement alimenté par une partie des dîmes ecclésiastiques.

Le rejet du projet par le pape et par l'appareil ecclésiastique s'explique par cette dernière clause.

Ces deux projets, utopiques à leur époque n'ont pas eu de suite immédiate. Les Princes préfèrent consolider leurs pouvoirs même en livrant bataille plutôt que de penser à préserver la paix. Il faut attendre le développement de l'économie pour voir apparaître un nouveau projet d'Europe.

L'Europe : instrument de l'équilibre économique européen

Le début du XVII^e siècle est marqué par l'extension du commerce international, l'augmentation des richesses, le développement des nouveaux mondes, mais aussi par la violence fratricide des guerres de religion et des rivalités politiques entre la France et l'Empire dit de Charles Quint.

Cette dualité engage à rechercher la paix pour profiter d'une prospérité nouvelle. Deux essais reflètent cette époque.

- Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce par tout le monde. Nouveau Cyrée (1623)

Dans la lignée de Pierre Dubois, Aymeric Crucé propose un véritable marché commun des biens et des personnes. Le commerce est pour lui un sûr instrument de paix et malgré les différences de religion, la guerre n'est pas inéluctable entre «Turcs, Perses, Français, et Espagnols, Juifs ou Mahométans».

Son projet d'Europe part de l'Europe mais vise à unir tous les peuples.

Son système repose sur une organisation permanente, sénat d'ambassadeurs des états et sur une assemblée des princes présidés par le pape, garante de la paix perpétuelle qui se réunirait périodiquement ou en cas de conflit. Le siège choisi est Venise dans toute sa richesse.

Dans ces vastes espaces pacifiés et surveillés, chaque Etat relèvera de l'adage «le labourage nourrit un Etat, le trafic l'agrandit». Il prévoit donc, face à un mode de production féodal un plan de développement agraire mais aussi la libre circulation des personnes et des biens, une unification des systèmes des poids et des mesures, une monnaie commune, un plan d'éducation pour tous. Ainsi écrit-il : « Il est nécessaire que les Princes d'un commun consentement réduisent les monnaies à un même pied, afin que chacun puisse contracter partout sans dommage".

Le projet de Crucé a ceci de neuf qu'il se donne pour but l'avènement d'une paix apte à favoriser le commerce et l'échange.

- Le Grand Desseyn 1620-1637

« Le Grand Desseyn » sans doute écrit pour partie entre 1620 et 1637 émane d'un homme qui veut aménager les intérêts de la France et d'un protestant qui ne veut plus connaître les guerres de religion.

Issu d'une famille protestante, Sully fut l'un des plus anciens compagnons d'Henry IV. Conseiller écouté, il se rendit d'abord utile par ses talents d'ingénieur militaire, puis fut chargé de superviser les finances. Sa gestion rigoureuse lui permit de rétablir l'équilibre financier et il donna une primauté au domaine traditionnel de l'agriculture.

Mais il est moins connu pour sa contribution dans un projet d'Europe.

Cette «magnifique chimère », dont Sully découvre peu à peu qu'elle est réalisable, consiste non seulement à rééquilibrer les pouvoirs des Princes – au prix d'une modification collective, mais aussi à organiser une «République très chrétienne » dirigée par un conseil général de l'Europe. Ainsi écrivait-il dans son ouvrage :

« On comprend présentement quel était l'objet du nouveau plan, c'était de partager avec proportion toute l'Europe, entre un certain nombre de puissances, qui n'eussent en rien à envier les unes aux autres du côté de l'égalité, ni rien à craindre de l'équilibre ».

Il opère donc un remodelage des frontières des états afin de les rendre à peu près égaux. L'Europe serait composée de 15 états. Elle serait «la république très chrétienne d'Europe » où les trois religions (Calvinisme, confession d'Augsbourg, Catholicisme) seraient représentées. Un conseil, assisté par un sénat permanent de 60 membres (quatre membres par Etat) serait chargé de régler les différends majeurs avec, si nécessaire, intervention de l'armée commune.

Cette armée est placée sous commandement commun et financée par l'ensemble des membres. Forte de 270 000 fantassins, 50 000 cavaliers, 200 canons et 120 navires, elle doit permettre de mener des opérations de police européenne ou des missions de défense européenne.

Les quinze Etats sont composés de six monarchies héréditaires (France, Espagne, Grande Bretagne, Danemark, Suède, Lombardie), de cinq monarchies

électives (Empire, Papauté, Pologne, Hongrie, Bohème) et de quatre républiques (Venise, Suisse, Belgique, Italie). Toutes les colonies sont considérées comme des prolongements de chaque état. On peut constater le démembrement de la puissance des Habsbourg et l'absence des Orthodoxes.

Mais Henry IV est mort trop tôt. Jean Jacques Rousseau le dira plus tard avec le projet de l'abbé Saint Pierre « qu'on nous rende un Henry IV et le projet deviendra raisonnable. » Mais voici le siècle des lumières. Il connaîtra les plus grands écrivains mais aussi les plus grandes révolutions.

Partie II : l'Europe entre guerre et paix

A l'aube du XVIII^e siècle, nombreux sont ceux qui désirent une paix définitive, au moyen des traités, des bons traités diplomatiques qui maintiennent l'équilibre des pouvoirs et ne gênent pas trop les monarques. A côté d'eux, on peut distinguer une nouvelle approche pacifiste des relations internationales orientée vers la recherche de la paix universelle pour et par l'Europe. Nous trouvons ainsi William Penn et son essai en vue d'une paix présente et future en Europe mais aussi l'Abbé Saint Pierre et son projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe ou Emmanuel Kant et son ouvrage « pour la paix perpétuelle. »

1. L'Europe : instrument pacifiste

Projets de paix perpétuelle

William Penn écrit son essai en vue d'une paix présente et future en Europe. Fils d'un amiral britannique, il est exclu d'Oxford pour anticonformisme religieux. Riche de l'énorme héritage de son père, il achète un territoire en Amérique pour recueillir les quakers dont il est membre et fonder une communauté. C'est la Pennsylvanie, qui deviendra la Pennsylvanie.

Sa vie explique une bonne part de ses choix politiques francophiles tel celui de la langue officielle de la diète : le français à côté du latin.

Son projet va très loin dans l'intégration institutionnelle. Il ne s'agit plus d'une assemblée de Princes ou d'Ambassadeurs mais de représentants des états membres en nombre proportionnel à l'importance démographique et économique. Il propose d'emblée 12 représentants pour l'Empire, 10 pour la France, 10 pour l'Espagne, 8 pour l'Italie, 6 pour l'Angleterre, 4 pour la Suède, la Pologne, les provinces unies, 3 pour le Portugal, le Danemark et Venise, 2 pour les 13 cantons suisses, pour les duchés de Holstein et Courlande. Ce parlement à session annuelle ou extraordinaire prendrait ses décisions et ses lois à la majorité des $\frac{3}{4}$ ou de la

moitié plus 7 selon l'importance des questions, majorités qualifiées plus efficaces que l'unanimité. Les votes ont lieu à bulletin secret.

Les affaires importantes ont trait à l'acquisition et au maintien de la paix. Il s'agit d'arbitrer les conflits inter membres mais aussi d'organiser un désarmement progressif des états afin d'être en mesure de développer l'agriculture, le commerce, l'éducation, les sciences et les techniques. Il est nécessaire d'avoir une armée européenne pour faire respecter les mesures de désarmement.

- Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe -1713

Le projet de l'Abbé Saint Pierre est moins riche d'idées neuves et de prospectives. L'auteur cherche à démontrer que s'agrandir c'est se ruiner, que ce que l'on a gagné là on va le perdre ailleurs ou le perdre dans une guerre de revanche. La paix pour l'Europe ne saurait se suffire des moyens politiques actuels. Il faut instaurer une société européenne, une société puissante, permanente et perpétuelle qui comprendra 22 Etats membres chrétiens remaniés dans leurs frontières après le traité d'Utrecht.

Son sénat ou assemblée perpétuelle siègera dans une ville libre, une ville de paix. Chaque souverain nomme un seul mandataire comme sénateur, la proportionnalité paraissant à l'auteur source de ligue hégémonique entre puissants alors que la société doit avant tout arbitrer. Le sénat aura des ambassadeurs avec les Etats et des résidents entretenant la liaison avec les provinces qui devront comporter deux millions d'habitants.

La société européenne aura son budget fourni à proportion des revenus des Etats. Elle aura son armée levée en cas de nécessité. Les Etats les plus peuplés fourniront des soldats aux moins peuplés afin que les forces armées nationales soient égales. De Saint Pierre écrit «Si la société européenne peut procurer à tous les souverains chrétiens sûreté suffisante de la perpétuité de la paix au dehors et au dedans de leurs Etats, il n'y a aucun d'eux qui n'y aient beaucoup plus d'avantages à signer le traité pour l'établissement de la société qu'à ne pas le signer »

C'est une phrase fondamentale. L'ennemi principal est celui qui fracturerait la société de l'intérieur en ne respectant pas un traité ou en s'alliant avec une puissance étrangère. Un souverain belliqueux perdrait toutes les provinces

conquises par l'armée de la société et paierait tous ses frais de destruction et de campagne. L'Abbé de Saint Pierre cherche donc essentiellement à maintenir régimes et princes dans l'équilibre des traités tel qu'il se dessine au début du XVIII^e siècle. Il propose évidemment que l'institution européenne soit le fruit d'un pacte, puisqu'elle en impulse d'autres en Asie, entre la Moscovie et les Tartares, la Turquie et la Perse en envoyant des contingents européens pour assurer la paix sur ces confins de l'Europe.

Ce projet a marqué son temps. Il a su montrer aux états qu'elles pouvaient être les bénéfices économiques escomptés en regard de leur dépossession de souveraineté politique. On remarquera qu'il y a une hésitation entre l'idée de l'Europe et l'idée de chrétienté. L'abbé de Saint Pierre était partisan d'une confédération limitée, destinée à assurer la paix menacée par la rivalité entre la France et l'Autriche.

Même si les idées nouvelles ne sont pas importantes, cet ouvrage fait date. Ainsi J.J. Rousseau juge le projet de paix perpétuelle de Saint Simon : « Qu'on ne dise donc point que si son système n'a pas été adopté, c'est qu'il n'était pas bon : qu'on dise au contraire qu'il était trop bon pour être adopté ! Car le mal et les abus, dont tant de gens profitent, s'introduisent d'eux-mêmes. Mais ce qui est utile au public ne s'introduit guère que par la force, attendu que les intérêts particuliers y sont presque toujours opposés. Sans doute la paix perpétuelle est à présent un projet bien absurde ; mais qu'on nous rende un Henry IV et un Sully, la paix perpétuelle redeviendra un projet raisonnable : ou plutôt admirons un si beau plan, mais consolons-nous de ne pas le voir exécuter ; car cela ne peut se faire que par des moyens violents et redoutables à l'humanité. On ne voit point de ligues fédératives s'établir autrement que par des révolutions : et, sur ce principe, qui de nous oserait dire si cette ligue européenne est à désirer ou à craindre ? Elle ferait peut-être plus de mal tout d'un coup qu'elle n'en préviendrait pour des siècles ».

Pour la paix perpétuelle – 1765

A la différence de ses prédécesseurs, Emmanuel Kant a pu observer l'état de guerre entre pays démocratiques. Il pense que le seul moyen de sortir de l'état de guerre est de se soumettre à la contrainte des lois publiques et former ainsi un Etat

des nations. Il définit un système fédératif qui préserve la liberté des parties contractantes et celle de l'autorité supérieure. Mais connaissant les difficultés à surmonter, il propose une période de transition avec une confédération d'Etats.

Ce siècle se termine sur la révolution française. Cette révolution dont parle J.J. Rousseau n'aboutira pas à la création d'une Europe unie et il faut attendre la fin de l'époque napoléonienne pour qu'un nouveau projet soit publié.

De la réorganisation de la société européenne -1814

En octobre 1814, le Comte de Saint Simon, philosophe et économiste français, plus connu pour sa doctrine sur le développement de la grande industrie et de la science productive, produit un opuscule de 70 pages.

Au cœur de son développement est cette idée neuve d'un rapprochement anglo-français pour faire ensemble une Europe de la production et de la redistribution de richesses. La deuxième idée importante à souligner est que, pour lui, il n'y aura d'Europe stable qu'entre états ayant à peu près le même équilibre interne de pouvoirs. Il croit déceler dans la constitution de la monarchie française les caractéristiques si bien affirmées depuis longtemps par la meilleure constitution possible, celle du royaume britannique et dont il fait montre d'une admiration sans borne.

C'est un texte de circonstance et il souhaite qu'il inspire le congrès de Vienne et les parlements de France et de Grande Bretagne. Ainsi écrit-il «l'Europe aurait la meilleure organisation possible, si toutes les nations qu'elle renferme, étant gouvernées chacune par un parlement, reconnaissaient la suprématie d'un parlement général placé au-dessus de tous les gouvernements nationaux et investis du pouvoir de juger leurs différends ».

La nouvelle organisation de la société européenne serait donc calquée sur le modèle anglais, ses principes et ses institutions. Trois pouvoirs, incarnés par un parlement européen à deux chambres et un Roi sont au cœur de l'organisation.

- La chambre des députés du parlement européen :

elle légiférerait en matière d'intérêts particuliers. Il y aurait quatre députés par circonscription (une circonscription correspond à un million d'habitants

alphabétisés), qui seraient désignés par leur corps. Ils seraient nommés pour dix ans. Dans son ouvrage Saint Simon précise : « C est donc une nécessité de n'admettre dans la chambre des députés du parlement européen, c'est à dire dans l'un des deux pouvoirs actifs de la constitution européenne, que des hommes qui, par des relations plus étendues, des habitudes moins circonscrites dans le cercle des habitudes natales, des travaux dont l'utilité n'est point bornée aux usages nationaux et se répand sur tous les peuples, sont plus capables d'arriver bientôt à cette généralité de vues qui doit être l'esprit de corps, à cet intérêt général qui doit être l'intérêt de corps du parlement européen.

Des négociants, des savants, de magistrats et des administrateurs doivent être appelés seuls à composer la chambre des députés du grand parlement ».

- La chambre des Pairs européens :

les premiers Pairs seraient désignés comme les députés mais ils doivent être très riches ou bien dotés. Cette pairie deviendrait héréditaire. Dans son livre, il indique : « chaque pair du parlement européen doit avoir des richesses qui le rende remarquable dans l'Europe entière et devra posséder cinq cent mille francs de rentes au moins en fond de terres ».

Ils seraient nommés par le Roi et leur nombre n'en sera pas limité. Il y aurait dans la chambre des pairs vingt membres qui seraient pris parmi les hommes ou les descendants des hommes qui, par leurs travaux dans les sciences, dans l'industrie, dans la magistrature ou dans l'administration, auront fait les choses jugées les plus utiles à la société européenne. Ces membres seraient dotés, par le parlement européen, des cinq cent mille francs de rentes en terres.

Concernant le rôle du parlement, il précise : « le parlement européen devra avoir en propriété et souveraineté exclusive une ville et son territoire. Le parlement aura le pouvoir de lever sur la confédération tous les impôts qu'il jugera nécessaires. Toutes les entreprises d'une utilité générale seront dirigées par le parlement ».

- Le Roi de l'Europe :

il exerce, avec son premier ministre, le pouvoir d'intérêt général. L'auteur donne peu de renseignements sur le roi sinon que le choix du premier roi est important puisqu'il doit mettre en place les règles de formation des deux chambres et qu'il doit être héréditaire.

Pour lui, il y aura entre les peuples européens « ce qui fait le lien et la base de toute association politique : conformité d'institutions, union d'intérêts, rapport de maximes, communauté de morale et d'instruction publique ».

Depuis lors, l'idée d'Europe s'est largement répandue. Le sentiment européen est un sentiment nettement marqué par le siècle des lumières. De ce XVIII^e siècle est resté l'idée que l'Europe forme un grand corps civilisé. L'européen prend pleinement conscience de lui. Fort de son expérience politique et de principes moraux séculaires, il connaît plus de liberté qu'aucun autre habitant de la terre.

Nous devons revenir sur l'époque napoléonienne. Napoléon a voulu l'Europe comme Charlemagne. Il désirait une Europe avec un gouvernement commun sous la direction de la France.

Les projets Napoléoniens

1. L'Europe : instrument de conquête

L'empire de Napoléon est-il un projet d'Europe ? Napoléon III, dans son ouvrage «les idées napoléoniennes » fait ce commentaire : « La politique de l'empereur consistait à fonder une association européenne solide en faisant reposer son système sur des nationalités complémentaires et sur des intérêts généraux satisfaits ».

Comment se présentait, sommairement, l'Empire ? Il existait trois catégories de territoires : la France des départements, les pays vassaux, les pays alliés. La France des départements comptait au moment du coup d'état du 18 Brumaire, 98 départements. L'intérêt des départements pour l'histoire de l'Europe, c'est que, même pour un temps très bref, ils ont été soumis à l'ensemble des institutions napoléoniennes, lesquelles, pour la France proprement dite, restent encore largement la règle : le Code civil, le système des préfets, des sous-préfets, des cantons et des communes, le système financier (pesant surtout par les impôts indirects, les droits réunis), le système de maintien de l'ordre, avec une gendarmerie dépendant de l'armée et une police dépendant du ministère de l'Intérieur, l'organisation religieuse du concordat, avec nomination des évêques par le pouvoir civil et investiture spirituelle par Rome, le système universitaire et scolaire. Dans certains cas comme pour le code civil, il restera en vigueur longtemps. Au-delà des départements français, le code civil a été adopté en Italie, dans une partie de la Pologne, en Hollande, dans quelques états allemands, tels que le royaume de Westphalie ou le grand-duché de Bade, enfin, dans les provinces Illyriennes.

Dans ses mémoires, Napoléon était convaincu que l'unité européenne pouvait se faire. Il écrit ainsi : « je ne pense pas qu'après ma chute et disparition de mon système, il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples. Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête de toute l'Europe, et pourra tenter tout ce qu'il voudra ».

2. L'échec d'une communauté européenne

Faute d'une Europe politique égalitaire, on aurait pu penser à une communauté économique européenne. Mais le dessein de Napoléon n'est pas celui là. A un esprit aussi étranger que le sien à la notion de collaboration dans l'égalité, une seule conception peut se présenter, celle d'une prédominance et d'une subordination. Il y aura une économie dominante, celle de la France, et des économies dominées, celles des vassaux. La première fabriquera, usinera, et vendra ses produits finis. Les autres lui fourniront ravitaillement et matières premières et achèteront ses marchandises. Tout cela est contraire d'une construction européenne.

3. L'idée de l'Empire universel

Elle apparaît souvent et évoquait pour Napoléon, l'Empire romain : « L'Empereur croyait à l'histoire romaine sinon dans tous ses détails, au moins dans ses résultats ». Elle évoquait aussi l'Empire de Charlemagne. Napoléon, nous dit Metternich, envisageait le succès dans la campagne de Russie « comme clé de voûte de l'édifice que ses rêves lui montraient...une sorte d'Empire de Charlemagne sous une dynastie bonapartiste ».

Donc, depuis Charlemagne, jamais on n'a semblé plus près d'une Europe politique qu'avec Napoléon Bonaparte. Et pourtant, cette Europe-là va s'attirer la haine de tous.

Cette expérience a démontré que l'Europe ne peut pas se créer par la conquête. Napoléon essaie d'unifier l'Europe par la force, au profit des français. Un siècle plus tard, Adolf Hitler tentera à son tour d'unifier l'Europe au profit des Allemands par la force. En tant que conquérants, les deux hommes ont été haïs de l'Europe entière.

Partie III : l'Europe des peuples

L'émancipation des peuples

Au lendemain de la chute de l'Empire, la première préoccupation des grandes puissances a été de donner à l'Europe un statut juridique stable par un système de garanties dont témoigne à sa manière, de façon plus formelle que concrète, la Sainte Alliance signée en 1815 entre la Russie, la Prusse et l'Autriche et ouverte «à tous les princes chrétiens ».

Il s'agissait en effet de retrouver un équilibre entre les pays compromis par l'aventure napoléonienne. Le concert européen prôné par les grandes puissances en 1815, va en fait apparaître avec le temps, limité à des confédérations au sommet où l'on discutera en réalité de la manière la plus pratique de lutter contre toutes les formes de subversion pour maintenir les pouvoirs en place. L'Europe dont il s'agit, est en fait celle de la compétition, de la lutte d'influence et des ambitions.

De nombreux écrivains ou homme politique, s'intéressent néanmoins à l'idée d'union.

1. L'Europe : instrument d'émancipation

Metternich-Winneburg (1773-1859)

Il considère l'Europe comme une patrie et son européisme est typiquement celui du XVIII^e siècle. Homme d'état autrichien et âme du congrès de Vienne, il restaura l'équilibre européen et la puissance autrichienne en Allemagne et en Italie. Ainsi reprend-il certaines idées : « il n'existe plus aujourd'hui d'Etats isolés. Chaque Etat a donc, au-delà de ses intérêts particuliers, d'autres intérêts qu'il partage soit avec tous les autres, soit avec de simples groupes d'Etats. Ce qui caractérise le monde moderne, ce qui le distingue essentiellement du monde antique, c'est la tendance qu'ont les Etats à se rapprocher les uns les autres et à former une sorte de corps social reposant sur la même base que la grande société humaine qui s'est formée au sein du christianisme ».

Son européisme implique le rejet du principe de nationalité mais il refuse aussi la nation et la patrie. Tout ce qui est révolutionnaire trouve en lui un ennemi. On aurait donc jamais pu parvenir à concilier nation et Europe.

Giuseppe Mazzini (1805-1872)

A l'opposé se trouve cet italien qui fonde à Berne en 1834 le mouvement «Jeune Europe ». Pour lui, c'est l'Europe des peuples qui va triompher et prendre la place d'une Europe des princes agonisante. Mazzini est donc le plus haut et le plus typique représentant d'un courant de pensée européen, qui tente de préserver en même temps les droits de chaque nation et ceux de la communauté supérieure qu'on appelle Europe. Tout en exaltant la nation et la patrie, il les relie étroitement à l'humanité. Pour Mazzini intervient le concept de mission, dont le rôle est précisément d'harmoniser nation et Europe. Chaque peuple a reçu de Dieu une mission particulière ; « l'ensemble de ces missions, accomplies en belle et sainte harmonie pour le bien commun, représentera un jour la patrie de tous, la patrie des patries, l'humanité. »

3. Le temps des réalités économiques au XIX^e siècle

Pourtant après cette vague vient le temps des réalités économiques. Le terrain a été préparé par les idées libres échangistes. Dans une France en pleine transformation, un traité de commerce franco-anglais est signé. C'est un système d'échanges plus facile dont aurait pu résulter une fusion étroite des économies. Dans cette Europe libre-échangiste, on s'approche également de l'unité monétaire avec en 1865, la création de «l'unité monétaire latine» à laquelle adhèrent la France, la Grèce, etc.

Manifestations concrètes de ces idées généreuses, des congrès pour la paix se réunissent. On y élabore de grands projets avec des intervenants prophétiques comme celle de Victor Hugo qui évoque «les Etats Unis d'Europe ».

« Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le véritable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la

diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France... Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Europe, placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers, échanger leurs produits, leur commerce, leur industrie ».

Après la guerre de 1870

Cependant l'idée de l'Europe n'est pas morte. Déjà au lendemain de la guerre de 1870, Ernest Renan avait souhaité la constitution d'un « congrès des Etats-Unis d'Europe jugeant les nations, s'imposant à elles et corrigeant le principe des nationalités par le principe de la fédération. Dans son ouvrage, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, il écrit : les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement, les remplacera ».

Le juriste suisse Bluntschli écrit « l'organisation d'une société d'Etats européens », en 1878. Il préconise une simple union d'états souverains, matérialisée par un conseil fédéral compétent en matière de grande politique européenne. Mais cette haute autorité ne peut imposer ses résolutions qu'à la condition d'une collaboration entre les gouvernements et les peuples intéressés.

Avec une idée européenne unitaire écrasée par les aspirations concurrentes du nationalisme et de l'internationalisme, l'heure n'était pas aux projets d'organisation ambitieux. Le terme d'Etats-Unis d'Europe n'est même pas mentionné au congrès organisé sur l'Europe en 1900.

Avec la première guerre mondiale, l'idée d'union européenne est portée par des mouvements militants. L'idée d'Europe unie va constituer un courant organisé (on compte jusqu'à 12 mouvements européens et près de 600 ouvrages et articles). L'intérêt de cette période n'est plus à démontrer pour la construction de l'Europe d'après 1945. L'ensemble du problème européen est posé dès 1930. Il s'agit de s'organiser autour de l'affirmation de l'unité, du risque de nouvelle guerre civile, de l'hégémonie à sauvegarder.

3. Le mouvement Paneuropéen

Pan Europa -1925

Le comte Richard Coudenhove-Kalergi occupe une place de premier plan chez les militants de l'Europe unie. Ses origines et sa formation expliquent largement cet engagement. Adeptes du libre échange et admirateurs des institutions américaines, c'est pour s'opposer au bolchevisme qu'il a proposé une union politique. En 1922, paraît son premier article mais c'est trois ans après que paraît son livre « Pan Europa ». Son projet dont les mots clefs sont la paix, la démocratie, le rejet du nationalisme et de l'internationalisation prévoit la création d'une fédération paneuropéenne et précisait les quatre étapes nécessaires de l'organisation européenne : tenue d'une conférence, conclusion d'un traité d'arbitrage, création d'une union douanière, élaboration d'une constitution. Pour lui : « la question de l'Europe se résume en deux mots unification ou écroulement ».

La tenue d'une conférence est l'étape initiale vers l'Europe unie. Cette initiative pourrait venir de la Suisse dont la structure multinationale et fédérative constitue une préfiguration de la Pan Europe. Mais elle pourrait venir aussi de l'Espagne ou de la Hollande et des pays scandinaves en raison de leur neutralité.

Le programme de cette conférence doit être nettement limité. Les questions territoriales en seront exclues, mais il faudra créer «des commissions, chargées d'étudier les questions de la cour d'arbitrage, de la garantie internationale, du désarmement, des minorités, des communications, des problèmes douaniers, de la monnaie, de la dette internationale, de la culture ».

La deuxième phase est la conclusion d'un traité d'arbitrage et de garantie obligatoire entre les états démocratiques. Les Etats européens, chacun de leur côté, prépareraient ce deuxième pas en concluant entre eux des traités d'arbitrage. L'Angleterre ne serait pas acceptée dans le traité de garantie en raison de ses colonies en Asie et dans le Pacifique.

L'union douanière est la troisième phase vers une Europe homogène économiquement. Il est important de s'attaquer à la suppression des barrières douanières, avec là aussi une première étape entre les Etats, en créant des unions douanières et monétaires bilatérales. Dans une deuxième partie, nous aurions un

élargissement de telles unions avec la création d'un territoire économique paneuropéen.

La constitution européenne est l'étape finale du processus. L'Europe se présenterait, sur le modèle des Etats-Unis d'Amérique comme une entité unie face aux autres continents et puissances mondiales. A l'intérieur de la fédération, chaque Etat aura un minimum de liberté. Concernant le pouvoir législatif, il y aura deux chambres : une chambre des peuples et une chambre des Etats ; la chambre des peuples serait constituée de trois cents députés, à raison d'un député par million d'habitants, la chambre des Etats de vingt-six représentants des vingt-six gouvernements européens.

Enfin il doit régner le principe de l'égalité de toutes les langues nationales, mais pour des raisons techniques l'enseignement de l'anglais est obligatoire.

Pour Coudenhove-Kalergi, les avantages essentiels d'une fédération, seraient : l'assurance contre une guerre européenne, la neutralité de l'Europe dans les conflits mondiaux, la neutralité contre une invasion par la Russie, la possibilité du désarmement et la possibilité de soutenir la concurrence des industries américaines et britanniques. De plus les Etats en retireraient des avantages particuliers. Ainsi par exemple, la France et la Belgique seraient garanties pour toujours contre une guerre de revanche allemande. L'Allemagne serait à l'abri des coups de main de ses voisines. Enfin les minorités auraient dans tous les Etats un avantage immédiat à cette Fédération, car elles seraient protégées des persécutions, des oppressions et des menaces de dénationalisation.

Mais Coudenhove connaît les ennemis de la Pan Europe qu'il répartit en quatre groupes : « Les nationalistes, les communistes, les militaristes, les industries protégées par les douanes ».

- « le nationaliste est l'adversaire le plus bruyant mais non le plus dangereux. Il brandira l'encerclement de sa nation et le danger d'une dénationalisation générale sur le modèle américain et protestera contre l'abandon de la souveraineté nationale.

- Le communiste demandera ce qui est impossible : l'entrée de la Russie soviétique dans la fédération européenne, ceci pour combattre la consolidation de l'Europe.

- Le militarisme combattra pour des motifs idéals ou pratiques le programme paneuropéen parce qu'il rend impossible une nouvelle guerre qu'il désire ardemment.

- Mais le groupe des industriels est de loin le plus dangereux. Ils ne doivent leur existence qu'à la protection douanière parce qu'ils ne pourraient pas soutenir la concurrence à l'intérieur d'un territoire économique paneuropéen ».

Le combat économique est donc le plus important. Une union douanière signifie la ruine des industries qui vivent grâce aux barrières douanières.

Dans son engagement Coudenhove-Kalergi s'est comporté comme le porte-parole d'une doctrine nouvelle. Il était certain que la réunification franco-allemande était nécessaire au maintien de la paix, et il suggérait de réunir le charbon allemand et le minerai français dans le but de créer une industrie sidérurgique paneuropéenne, idée qui inspirera la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier de Robert Schuman.

Dans cette dynamique, des comités nationaux se constituent dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Le premier congrès de l'union paneuropéenne réunit à Vienne des représentants des gouvernements de chaque Etat membre pour respecter le principe de l'égalité de représentation des nations.

Le représentant français à la conférence de Vienne est Aristide Briand.

Aristide Briand (1862-1932)

Homme politique français, 20 fois ministre, il fut l'un des partisans de la politique de la paix proposant un régime d'union fédérale européenne et soutenant les travaux de la Société Des Nations.

Dans un célèbre discours en 1929 devant la Société Des Nations, il dit : « je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés comme ceux d'Europe, il doit exister une sorte de lien filial. Ces peuples doivent avoir la possibilité, à tout moment d'entrer en contact, de discuter leurs intérêts, de prendre des résolutions communes, d'établir entre eux un lien de solidarité qui leur permette de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves si elles venaient à naître ».

Mais son succès, il le doit à son mémorandum qu'il adressera en mai 1930 à 27 Etats membres de l'organisation de la Société Des Nations. Ce qui caractérise cette proposition, c'est sa prudence. Subordonnant le problème économique au problème politique, il affirme le caractère intangible des souverainetés. Le texte arrive à présenter une image imprécise et contradictoire. Préconisant une structure calquée sur celle de la SDN, le mémorandum ne met par ailleurs pas bien en évidence le rôle original de l'organisation européenne future. Les réponses des 26 partenaires de la France montrent combien l'idée d'union européenne reste étrangère aux préoccupations des gouvernements. A l'exception de la Yougoslavie, de la Bulgarie, des Pays-Bas, de la Grèce, et de la Tchécoslovaquie qui l'acceptent sans réserves, les critiques des autres pays peuvent se résumer aux points suivants : on juge que la future organisation européenne nuira à la Société Des Nations ou du moins fera double emploi avec elle. On condamne sa structure trop lourde, de même que la priorité donnée au politique sur l'économique. Enfin on s'étonne de la non extension de l'association aux états européens non-membres de la S.D.N. (URSS, Turquie).

L'Angleterre et l'Espagne jugèrent le projet trop continental. L'Allemagne et l'Italie considérèrent qu'il gelait les situations fixées par les traités de paix.

En 1930 est créée sous l'impulsion de Briand, la commission d'études pour l'union européenne. En une année, elle orienta ses travaux vers des initiatives concrètes. A ce titre, elle peut être considérée comme le premier organe politique proprement européen. C'est ainsi qu'elle a convoqué trois conférences agricoles en février 1931, qui aboutit à la création d'un institut hypothécaire de crédit agricole. Mais, elle ne rendit aucune proposition de construction européenne, ce qui traduit l'isolement d'une commission sans prise sur les institutions. La mort d'Aristide Briand en mars 1932, précédait de peu celle d'un organisme.

Mais de tous côtés, d'éminentes personnalités politiques ou intellectuelles prenaient position pour l'Europe unie. La menace de plus en plus précise des pays totalitaires n'était sans doute pas étrangères à ces ralliements. D'autre part pour lutter contre la crise économique, des initiatives comme l'union douanière, fondée en 1930 par Yves Le Trocquer se constituent. Cependant, les élections en Allemagne de 1930 avaient été celles des premiers succès d'Hitler. Ainsi, les paroles de Konrad Adenauer prononcées à l'occasion de la renaissance de

l'université de Cologne s'envolaient : « elle doit montrer qu'il y a entre tous les peuples européens en fin de compte, beaucoup plus de choses communes que de choses qui les séparent ; que ce soit sa sainte vocation que de servir la véritable Ligue des Nations, de servir au progrès des peuples, allant au devant d'une étape plus élevée de leur développement ».

3. L'Europe : instrument de paix

Jean Monnet (1888-1979)

Le sujet ne serait pas complet si nous ne parlions pas de Jean Monnet. Il apparaît lors de tous les grands rendez-vous de la construction européenne. C'est avec le projet de coopération franco-britannique du début de la seconde guerre mondiale qu'il accélère son action d'organisateur. Sa note intitulée «Anglo-French Unity » propose rien de moins qu'une fusion immédiate des deux pays, avec un seul parlement et une seule armée. Cette proposition écartait le risque de tractation directe entre la France et l'Allemagne, avec le risque qu'elle ne se saisisse de la puissante flotte de guerre française et des colonies d'Afrique du Nord. Mais cette proposition n'eut aucun effet du fait de la démission de Paul Reynaud le 17 juin 1940. Il fait parti du premier gouvernement de la France libre et entreprend sans succès de réconcilier les généraux De Gaulle et Giraud. A la libération, il crée le commissariat au plan et en devient le premier président avant de rassembler ses amis autour du projet CECA « Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ».

L'Europe sous la résistance

C'est sous la résistance que nous retrouvons les conditions favorables à une réflexion. Il s'agit tout d'abord d'une communauté de destin et l'idée de l'Europe ne fait que traduire la solidarité contre l'occupant nazi.

Il s'agit aussi de valoriser la notion de fédéralisme. Les travaux du comité français de libération nationale sous l'impulsion de Jean Monnet évoquent la création d'un projet de fédération. Les Etats-Unis ont très certainement influencé cette réflexion à leur image.

Deux documents marquent cette idée de l'Europe dans la résistance. Le premier est écrit par Altiero Spinelli et intitulé « Pour une Europe libre et unie ». Il s'agit sans doute du document le plus concret et le plus raisonné produit par les résistances européennes. Il pose le problème de l'abolition définitive de l'Etat national souverain et appelle à une entente doctrinale des mouvements européens. Le deuxième ouvrage ne sera publié qu'à la fin de la guerre. « L'Echelle humaine » de Léon Blum évoque l'interdépendance entre les peuples européens et la nécessité de limiter la souveraineté étatique. Les mouvements de résistances de l'Europe élaborent un projet commun à Genève en 1944 dans la déclaration des résistances européennes. Dans ce texte fondateur auquel se référera toute une génération de militants européens, une union européenne est jugée nécessaire sous le poids d'une quintuple nécessité : réaliser les buts de la Charte de l'Atlantique, faire participer le peuple allemand à la vie européenne, résoudre les problèmes de frontière des zones de population mixte, contrôler les pays politiquement immatures, reconstruire et aménager l'économie du continent.

La résistance communiste n'a pour sa part jamais parlé d'union européenne et chez les gaullistes, l'Europe est avant tout un thème de «collabo ». Seule une élite restreinte démocrate-chrétienne et socialiste, a fait en définitive de l'idée de l'Europe un principe structurant du combat antifasciste. Mais la position d'une union européenne est marginale à la fin du conflit. Il faudra le renfort d'un vigoureux militantisme pour conquérir l'opinion d'une part, pour faire accéder les gouvernements au principe minimal d'une coopération d'autre part.

Conclusion

Au fond du problème européen se trouve l'éternelle opposition entre l'unité et la diversité. L'idée de l'Europe a d'abord été une idée de souverains et de ceux qui touchaient de très près aux souverains. C'est d'abord l'échec des unités violentes. Aucun des candidats à l'hégémonie de Charles Quint à Napoléon n'a réussi à conquérir de manière durable de l'Europe. C'est ensuite l'idée d'un rapprochement entre les Etats et la création d'une autorité supranationale avec les idées d'organisation européenne de Sully, de l'Abbé Saint-Pierre. Mais l'Europe du nationalisme ne sera pas favorable à l'idée d'union et de supra nationalités. Une dernière voie sera celle de la coopération entre les Etats et qui aboutira à la création de la communauté européenne.

Sans l'ensemble de ses projets, la communauté européenne n'aurait sans doute pas vu le jour. Car l'Europe est moins une réalité géographique que le fruit d'une histoire commune et d'une culture commune. L'Europe doit se construire sur ces bases. Les différents projets nous ont montré la voie. Rien n'est impossible à qui le veut. L'ensemble des grands projets de la communauté européenne actuelle a déjà été proposé dans des projets qualifiés à l'époque d'utopiques mais qui aujourd'hui sont d'actualité. Si on pouvait parler d'armées communes au XVI^e siècle ou d'une monnaie unique et d'un marché de libre échange dès le XIV^e siècle, nous devons réussir au XXI^e siècle cette Europe que nos grands anciens ont voulue.

Bibliographie

- FEBVRE L. L'Europe, Genèse d'une civilisation, Cours professé au Collège de France, 1944 – 1945.
- VOYENNE B. Du printemps des peuples au printemps de l'union, Paris, 1950.
- CHABOD F. Histoire de l'idée d'Europe, Turin, 1951.
- TEYSSIER F. La construction de l'Europe, Paris, 2000.
- DUROSELLE J.B. L'Europe, histoire de ses peuples, Paris, 1990.
- HERSANT Y. (dir.), Europes de l'Antiquité au XX^e siècle, Anthologie critique et commentée, Paris, 2000.